

0310001H
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE ARMAND LATOUR

31160 ASPET
Tel : 0561884080

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 14/11/2023

Sous la présidence de : Anne Gaspari

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

La CA autorise le prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 26 000€ avec la répartition suivante :
13 930€ en ALO pour l'électricité
5970€ au SRH pour électricité
6100€ au SRH pour l'achat de nourriture

DBM 1 sur OPALE (passage à opale au 1er septembre) mais DBM 8 pour l'année 2023

DBM 5, 6 et 7 pour info (GFC):

5- don fse pour le cirque

6- régularisation voyage foix

7- achat carte self

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

